# NOTICE EXPLICATIVE

RELATIVE A LA

RECTIFICATION DU CODE 99

DANS LE REPERTOIRE NATIONAL D'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES.

(RAPATRIES NES EN ALGERIE AVANT LE 3 JUILLET 1962)

SI VOUS SOUHAITEZ QUE LE NUMERO:
91 ( DEPARTEMENT D'ALGER ),
92 ( DEPARTEMENT D'ORAN ),
93 (DEPARTEMENT DE CONSTANTINE ),
OU

94 (TERRITOIRES DU SUD DE L'ALGERIE),
REMPLACE LE NUMERO 99 COMME VOTRE DEPARTEMENT DE NAISSANCE

- DANS LE REPERTOIRE NATIONAL D'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES (N.I.R.),
  - Bemplissez le formulaire ci-contre.

⇔ Joignez-y:

une fiche individuelle d'état civil récente ;

une copie de votre carte d'assuré social.

- Envoyez le tout, sous pli affranchi, au plus tard le 31 décembre 1997 (après cette date votre demande ne pourra plus être prise en compte) à la Direction régionale de l'I.N.S.E.E. des Pays de Loire, 105 rue des Français Libres, Boîte postale 2189, 44204 Nantes cedex 02.
- → L'I.N.S.E.E.procèdera au changement du numéro d'immatriculation, transmettra la nouvelle immatriculation aux organismes de sécurité sociale et vous notifiera la prise en compte de votre demande.

### SUR VOTRE CARTE ELECTORALE

- Servous votez.
- → Votre mairie a reçu des directives du ministère de l'intérieur pour traiter votre demande.

Si celle-ci est effective avant le 31 décembre 1996, elle sera prise en compte pour vous délivrer une nouvelle carte électorale dès 1997.

## SUR VOTRE DECLARATION DE REVENUS

- Attendez la notice que le ministère du budget vous adressera en février 1997 lors de la prochaine campagne de souscription des déclarations de revenus.
- → Vous devrez alors rédiger une demande sur papier libre (accompagnée d'une copie de la notification par laquelle l'I.N.S.E.E. vous a informé de la prise en compte de votre demande relative au N.I.R) et la joindre à votre déclaration de revenus transmise au centre des impôts compétent.

## RECTIFICATION DU CODE 99

DANS LE REPERTOIRE NATIONAL D'IDENTIFICATION DES PERSONNES PHYSIQUES. (RAPATRIES NES EN ALGERIE AVANT LE 3 JUILLET 1962)

RENSEIGNEMENTS RELATIFS AU DEMANDEUR	
M. Mme Mile Mile	(1) TERRITORE PIE
Nom d'épouse ( s'il y a lieu)	ESTERNA ASMERY
Date de naissance	Commune de naissance
Adresse actuelle	
Code postal	Commune
Je demande que le numéro (1)   91 département d'Alger,  92 département d'Oran,  93 département de Constantine,  94 territoires du Sud,	
désigne mon département de na dans le répertoire national d'ide	aissance, <i>au lieu du numéro 99 utilisé actuellement</i> , ntification des personnes physiques (N.I.R.).
Fait à	le       1 9 9
(1) cocher la case corresponda	nte

#### FORMULAIRE A ADRESSER DUMENT COMPLETE

( accompagné d'une fiche individuelle d'état civil et d'une copie de la carte d'assuré social )

A LA DIRECTION REGIONALE DE L'I.NS.E.E. DES PAYS DE LOIRE

5 RUE DES FRANÇAIS LIBRES, BOITE POSTALE 2189, NANTES CEDEX 02

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

#### PREMIER MINISTRE

Circulaire au 30 septembre 1996 relative à l'immatriculation des rapatriés d'Algérie au Répertoire national d'indentification des personnes physiques (N.I.R.)

NOR: PRMX9601689C

Paris le 30 septembre 1996

Le premier ministre à Messieurs le ministre du travail et des affaires sociales, le ministre de l'intérieur, le ministre de l'économie et des finances.

le ministre des relations avec le Parlement et le ministre de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation.

Certains rapatriés, nés avant le 3 juillet 1962 en Algérie, ont conservé, sous réserve qu'ils prouvent cette immatriculation, leur numéro d'identification national portant les numéros 91, 92, 93 ou 94 qui correspondaient, à l'époque, aux départements d'Alger, d'Oran, de Constantine ou aux territoires du Sud.

Les autres rapatriés d'Agérie, immatriculés postérieurement à cette date ou qui ne pouvaient apporter la preuve de cette immatriculation, ont reçu automatiquement le numéro 99, affecté indifféremment à toutes les personnes nées hors du territoire de la République.

Depuis de nombreuses années, les rapatriés d'Algérie demandent l'abandon de cette codification et la rectification de leur numéro national d'identification afin de faire apparaître la spécificité de leur naissance dans des départements français.

Pour remédier à cette situation vécue amèrement par ces rapatriés, j'ai décidé de mettre en place une procédure, à compter du 7 octobre 1996.

Elle concerne à la fois le N.I.R. (numéro d'immatriculation du Répertoire national d'identification des personnes physiques), la carte électorale et la décla-

ration de revenus.

Les rapatriés d'Algérie qui souhaitent bénéficier de la modification de leur numéro N.I.R. pourront se procurer, à partir du 7 octobre 1996, dans les préfectures, un formulaire qu'ils devront adresser, le 31 décembre 1997 au plus tard, à la direction régionale de l'I.N.S.E.E. des Pays de la Loire, 105, rue des Français-Libres, B.P. 2189, 44204 Nantes Cedex 02, accompagné d'une fiche individuelle d'état civil et de la copie de la carte d'assuré social.

L'I.N.S.E.E. procédera au changement du numéro d'immatriculation, transmettra la nouvelle immatriculation aux organismes de sécurité sociale et notifiera au rapatrié la prise en compte de sa demande.

De la même manière, les rapatriés pourront demander la rectification du numéro 99 porté sur leur carte électorale en s'adressant directement à la mairie de la commune où ils sont inscrits sur les listes électorales, à l'occasion des révisions de ces listes engagées en 1996 et en 1997.

Le ministre de l'intérieur donnera aux maires les directives nécessaires à l'application de cette mesure.

Enfin, lors de la prochaine déclaration de revenus, en février 1997, les rapatriés d'Algérie pourront également formuler, sur papier libre, une demande de rectification du numéro 99. Cette demande accompagnée d'une copie de la notification adressé par l'I.N.S.E.E. sera jointe à la déclaration transmise au centre des impôts compétent.

Cette mesure complète les dispositions déjà prises par le Gouvernement pour régler certaines difficultés liées à des procédures touchant à l'état civil et ressenties comme discriminatoires par les rapatriés d'Algérie.

J'ai demandé au délégué aux rapatriés d'en assurer la publicité.

Je vous demande de veiller attentivement à l'application de ces instructions.

Alain Juppè